



**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST**  
**Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –**  
**23400 MASBARAUD-MERIGNAT**

**Délibération n° 2011/12/08**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 07 DECEMBRE 2011**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>48</b>	<b>48</b>	<b>40</b>

**DATE DE LA CONVOCATION**

**29 novembre 2011**

L'an deux mille onze, le 7 décembre, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, commune de Saint Dizier Leyrenne sur la convocation en date du 29 novembre 2011, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM SIMON-CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, ROGERS, PEROT, SCAFONE, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, LEFAURE, LABORDE, TIXIER

Mmes SPRINGER, BATTISTON, JOUANNETAUD, SALADIN, COULAUD, CHENEVEZ, PATEYRON, LECLERC

Suppléants : SZCEPANSKI

Suppléantes :

Excusés : Mme CHAUVAT-POUGET, CAPS, BATTUT  
MM PAMIES, LAKROUF, PATEYRON J.Louis

Procuration de Madame Marie-Hélène CHAUVAT-POUGET à Madame Marthe PATEYRON  
Procuration de Madame Michèle BATTUT à Monsieur Jean CADROT

**OBJET : Plan de financement prévisionnel du poste d'animation du PRIG 2011 – 2013 et demandes des financements correspondants**

En référence aux deux délibérations précédentes, le Président indique que la conduite d'une opération de ce type nécessite une animation et un suivi de qualité, mobilisant des compétences particulières au plan humain, technique et financier.

Pour ce faire l'animation et le suivi des dossiers « PRIG » demandent la présence permanente d'un animateur chargé d'accompagner les propriétaires dans leurs démarches.

Il explique que depuis 2011, l'ANAH exige des compétences techniques renforcées pour l'animation de tels dispositifs opérationnels, notamment pour l'accompagnement et le suivi des dossiers d'insalubrité, de dégradation du logement, d'autonomie de la personne et liés aux économies d'énergie, relevant de mission d'ingénierie technique.

Il explique que le dispositif d'animation du PRIG 2011 – 2013 est cofinancé par :

- l'ANAH, à hauteur de 35% par an du coût de la rémunération du chargé de mission, dans la limite d'une dépense annuelle de 250 000 € HT, au prorata du temps de travail dédié à l'animation en part fixe et à hauteur de 300 € par logement pour les missions d'appui renforcé au propriétaire occupant (missions d'ingénierie technique) en part variable ;
- le Conseil Général de la Creuse, à hauteur de 15% par an du coût des frais d'animation (salaire + frais annexes), dans la limite d'une dépense annuelle de 48 000 € HT, et sur des crédits affectés à la convention territoriale du Pays Sud Creusois ;
- le Conseil Régional, à hauteur de 20% par an du coût des frais d'animation (salaire + frais annexes), dans la limite d'une dépense annuelle de 50 000 € TTC, et sur des crédits affectés à la convention territoriale du Pays Sud Creusois.

Le Président indique que les missions d'ingénierie techniques exigées dans le cadre de la nouvelle convention PRIG seront probablement externalisées.

Il explique que le partenariat mis en place pour l'année 2011 avec le PACT de la Creuse a donné entière satisfaction pour la réalisation des missions d'ingénierie technique dans le cadre du secteur ANAH diffus.

Compte-tenu des délais très courts qui n'ont pas permis d'examiner ces points avec les services de l'ANAH et du PACT de la Creuse pour la mise en place du PRIG 2011 - 2013, il informe le conseil communautaire que ce point fera l'objet d'une délibération plus élaborée lors d'un prochain Conseil Communautaire.

Enfin le Président précise que :

- le Conseil Général de la Creuse a attribué une subvention à la Communauté de Communes pour l'animation du dispositif habitat en secteur diffus de 7 200 € pour l'année 2011,
- le Conseil Régional du Limousin prendra en charge les frais d'animation pour la mise en place du PRIG 2011 – 2013 à compter du 01 Octobre 2011.

Le montant des enveloppes financières affectées à l'animation et au suivi seront inscrites dans la convention PRIG 2011 - 2013, conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL de l'animation habitat - année 2011**

<b>Dépenses pour un poste équivalent temps plein</b>	Coût total HT	Coût total TTC	<b>Recettes prévisionnelles</b>	Type de dépense subventionnable	Montant de la dépense subventionnable	taux de subvention	montant de subvention	
1) Frais d'animation	43 200,00 €	43 200,00 €	ANAH					
2) Frais de fonctionnement	5 400,00 €	6 458,00 €	Conseil Général de la Creuse ( <i>attribuée</i> )	Montant des dépenses totales HT	48 000,00 €	15%	7 200,00 €	
3) Frais de location du local des permanences	5 850,00 €	7 000,00 €	Conseil Régional du Limousin	Pour trois mois d'octobre à décembre 2011 - Montant des dépenses totales TTC	14 164,00 €	20%	2 833,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>54 450,00 €</b>	<b>56 658,00 €</b>	<b>TOTAL</b>				<b>10 033,00 €</b>	
<b>Auto financement de la Communauté de Communes</b>								<b>46 625,00 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – Année 2012**

<b>Dépenses pour un poste équivalent temps plein</b>	Coût total HT	Coût total TTC	<b>Recettes prévisionnelles</b>	Type de dépense subventionnable	Montant de la dépense subventionnable	taux de subvention	montant de subvention
1) Salaires charges incluses	45 600,00 €		ANAH	Montant des salaires	45 600,00 €	35%	15 960,00 €
2) Frais de fonctionnement	5 000,00 €	5 980,00 €	Conseil Général de la Creuse	Montant des dépenses totales HT	48 000,00 € <i>(Plafond)</i>	15%	7 200,00 €
			Conseil Régional du Limousin	Montant total des dépenses TTC	50 000,00 € <i>(Plafond)</i>	20%	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>50 600,00 €</b>	<b>51 580,00 €</b>	<b>TOTAL</b>				<b>33 160,00 €</b>
<b>Auto financement de la Communauté de Communes</b>							<b>18 420,00 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – Année 2013**

<b>Dépenses pour un poste équivalent temps plein</b>	Coût total HT	Coût total TTC	<b>Recettes prévisionnelles</b>	Type de dépense subventionnable	Montant de la dépense subventionnable	taux de subvention	montant de subvention
1) Salaires charges incluses	45 600,00 €		ANAH	Montant des salaires	45 600,00 €	35%	15 960,00 €
2) Frais de fonctionnement	5 000,00 €	5 980,00 €	Conseil Général de la Creuse	Montant des dépenses totales HT	48 000,00 € <i>(Plafond)</i>	15%	7 200,00 €
			Conseil Régional du Limousin	Montant total des dépenses TTC	50 000,00 € <i>(Plafond)</i>	20%	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>50 600,00 €</b>	<b>51 580,00 €</b>	<b>TOTAL</b>				<b>33 160,00 €</b>
<b>Auto financement de la Communauté de Communes</b>							<b>18 420,00 €</b>

(Les montants indiqués concernent uniquement le poste de chargé de mission habitat de la Communauté de Communes et ne tiennent pas compte d'éventuelles dépenses supplémentaires liées aux missions d'ingénierie techniques)

Au vu de cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Approuve le plan de financement prévisionnel du poste d'animation du PRIG pour la période 2011 à 2013
- Autorise le Président à solliciter les aides financières de l'ANAH, du Conseil Général et du Conseil Régional pour le suivi animation,

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Bourganeuf, le 08 décembre 2011  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD